



PROGRAMME MONTER UTILISER ET REALISER LA VERIFICATION JOURNALIERE ECHAFAUDAGE DE PIED (SELON LA R408 suivant le document de référence Version 5 - février 2019)

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser la vérification journalière et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant dans la limite des montages énumérés ci-dessous :

- Montage façade avec console,
- Montage porte à faux,
- Montage poutre de franchissement,
- Levage de charge par potence, poulie à cliquets et corde de levage

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques.
- Monter, démonter un échafaudage de pied selon la notice du fabricant (façade avec console, Porte à faux, poutre de franchissement, levage de charge par potence, poulie et corde de levage)
- Réaliser les vérifications journalières
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

Contenu de la formation

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure simple d'échafaudage de pied (cadres et multidirectionnel)
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Evaluation théorique
- Evaluation pratique

Public

Toute personne appelée à monter, démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage et/ou encadrement
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Bénéficier d'une aptitude médicale aux risques de chute de hauteur sans restriction au port de charges
- Être formé à l'utilisation des équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur.

Méthodes pédagogiques

Exposés en alternance avec des séquences pratiques

Nombre de stagiaires : 3 à 8

Durée : 3 jours (21 h dont 65% de pratique)

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives certificatives conforme à l'INRS, une attestation de compétences sera remise aux stagiaires.